

TRANSBRED.COM ENTREPRISES

CONDITIONS GÉNÉRALES

I – PRÉAMBULE

La BRED Banque Populaire (ci-après la « Banque ») a mis en place pour ses clients un service d'échanges de données informatisé, accessible par le site Internet « TransBred.com ». La sécurité du site repose sur le recours au procédé de certification électronique, auprès d'une Autorité de Certification, habilitée à délivrer et à renouveler des certificats électroniques, indispensables au bon fonctionnement du site TransBred.com.

Le Service TransBred.com (ci-après le « Service », le « Service TransBred.com » ou « TransBred.com ») s'appuie sur une technologie de certification électronique pour sécuriser les transactions sur le site Internet TransBred.com. Par conséquent, l'accès au Service TransBred.com nécessite que l'Utilisateur dispose d'un module cryptographique et qu'il ait adhéré et respecté les conditions générales d'utilisation inhérentes au certificat électronique.

TransBred.com permet à l'Abonné d'effectuer un certain nombre d'opérations bancaires détaillées aux Conditions Particulières dans le Formulaire d'abonnement.

Le Client qui souhaite s'abonner à TransBred.com, reconnaît expressément qu'il a préalablement obtenu de la part de la Banque toutes les informations sur le contenu du Service, ses caractéristiques, ses fonctionnalités, les limites en termes de sécurité, ainsi que les modalités techniques d'accès, et celles relatives à la facturation du prix des services et opérations précisées dans les Conditions Générales de Banque à sa disposition.

Le Client reconnaît, en outre, être titulaire des comptes utilisés à partir desquels les ordres seront initiés et/ou des informations seront communiquées dans le cadre de TransBred.com.

De même, il accepte que toute opération et tout ordre effectués, par l'intermédiaire du Service, demeurent régis par les conditions générales de la Banque. C'est, par conséquent, en toute connaissance de cause, que le Client a souhaité bénéficier de l'abonnement TransBred.com et ce, conformément aux conditions suivantes :

2. DÉFINITIONS

Dans les présentes, les termes suivants désignent indifféremment :

Abonné : client de la Banque qui s'est abonné au Service TransBred.com et qui dispose d'un service de Certification électronique afin d'effectuer des opérations bancaires à distance selon les modalités contractuelles qu'il a approuvées.

Administrateur de Profils : toute personne physique désignée et habilitée par le représentant légal à donner tous les pouvoirs nécessaires pour agir dans l'outil Transbred.com.

Bi-clé : couple composé d'une clé privée (devant être conservée secrète par l'Utilisateur) et d'une clé publique, nécessaire à la mise en œuvre d'une prestation de cryptographie basée sur des algorithmes asymétriques.

ARA 1 : signifie Accusé de Réception Applicatif de niveau 1.

ARA 2 : signifie Accusé de Réception Applicatif de niveau 2.

Autorité de certification : personne morale qui délivre des certificats électroniques. Cette entité est responsable de la bonne gestion des certificats.

Certification : activité qui consiste à prendre la responsabilité d'émettre des certificats électroniques et à effectuer certains traitements techniques connexes. La Certification est effectuée par une Autorité de Certification.

Certificat électronique : donnée électronique qui lie des données de vérification de signature à une personne identifiée.

- **Certificat Utilisateur :** désigne l'identité numérique délivrée par l'Autorité de Certification à une personne physique dûment désignée par l'Abonné ou le Mandataire de Certification et agissant au nom et pour le compte de l'Abonné. Le Certificat dont les caractéristiques sont décrites dans la Politique de Certification lie la signature au signataire.
- **Certificat Serveur :** Certificat Serveur SSL de la Banque, délivré par l'Autorité de Certification VERISIGN. Il permet au Client de vérifier qu'il est bien sur le Site TransBred.com.

Clé USB : Clé contenant une puce respectant les standards et normes en vigueur, nationaux et internationaux, équipée d'un microcircuit et/ou d'un microprocesseur nécessitant l'utilisation d'un Code d'Activation.

Client : personne physique, représentant légal de la personne morale Cliente, professionnel (commerçant, artisan, profession libérale,...), titulaire de compte(s) ouvert(s) dans les livres de la Banque.

Code d'activation ou Code PIN : code personnel permettant de mettre en œuvre le module cryptographique et/ou la clé privée associée au Certificat électronique.

Contrat désigne le présent contrat.

Correspondant technique : personne physique ou morale désignée par l'Abonné sur le formulaire d'abonnement comme l'interlocuteur à contacter pour les aspects techniques de la mise en place et de l'utilisation de TransBred.com.

Formulaire d'abonnement : désigne le formulaire présent aux conditions particulières de TransBred.com et ayant pour objet de recueillir des informations sur le Client, sur les comptes bancaires ouverts dans les livres de la Banque qui lui sont rattachés, sur les options que le Client souhaite souscrire et leurs tarifications. Le formulaire est signé par la Banque et le Client.

Formulaire sécurisé : toute page permettant la saisie par le Client des caractéristiques nécessaires à la réalisation d'opérations par la Banque.

Gestion de Profils : différents niveaux d'utilisation sont susceptibles d'être accordés à l'Utilisateur du Service TransBred.com, sous la responsabilité exclusive de l'Administrateur de Profils susvisé (émettre et/ou consulter des opérations) avec gestion éventuelle d'un niveau de survalidation au moyen d'une double signature, conformément aux pouvoirs valablement notifiés par l'Abonné à la Banque par ailleurs.

Guide Utilisateur : informations relatives au fonctionnement du service objet des présentes, disponible en ligne sur le Site TransBred.com.

Mandataire de Certification : désigne au terme du contrat d'abonnement au service de certification CertEurope la personne désignée par le représentant légal de l'Abonné ayant le pouvoir d'autoriser les demandes de certificats et leur révocation pour les membres de l'organisme.

Module cryptographique : dispositif matériel, du type module cryptographique ou token USB muni de micro-processeur, permettant d'une part de générer et protéger les éléments secrets tels que les clés privées ou les codes PIN et, d'autre part, de procéder à des calculs cryptographiques mettant en œuvre ces éléments.

Option : prestation proposée par la Banque, susceptible de nécessiter la souscription de conventions particulières, dans le cadre des spécificités du Service.

Partenaires de la Banque : prestataires, sous-traitants et filiales du Groupe BRED Banque Populaire.

Politique de Certification : ensemble de règles édictées par une Autorité de Certification, qui définit les règles de gestion des certificats.

Site TransBred.com : service électronique d'échange de fichiers de la BRED Banque Populaire, mis en ligne sur Internet, permettant de bénéficier du Service TransBred.com en fonction des options retenues.

Service TransBred.com : ensemble des prestations proposées par la Banque permettant, via Internet, avec un accès sécurisé, et selon les options choisies par le Client lors de l'abonnement et/ou en cours d'abonnement, d'accéder à des informations ou de transmettre des informations à la Banque et de réaliser des transactions.

Utilisateur : toute personne physique désignée et habilitée par l'Administrateur de Profils à utiliser le Service TransBred.com, afin de transmettre des ordres de paiement, d'encaissement, et de consulter les relevés d'opérations, en vertu de pouvoirs régulièrement accordés à ce dernier et dûment actualisés et valablement notifiés à la Banque sous la seule responsabilité de l'Abonné. L'Administrateur de Profils peut être Utilisateur. Toute opération effectuée par l'Utilisateur engage l'Abonné. L'Utilisateur, en qualité de porteur de Certificat, doit se conformer aux obligations définies dans la Politique de Certification.

3. OBJET

Les présentes conditions générales définissent, selon les Options d'abonnement retenues, les conditions d'accès au Service TransBred.com proposé par la Banque.

4. UTILISATION GÉNÉRALE DU SERVICE TransBred.com

Le Service TransBred.com permet, entre l'Abonné et la Banque, la consultation, l'échange de données et d'informations sous forme électronique, ainsi que la transmission d'ordres d'opérations, par le réseau Internet, et notamment, selon les Options souscrites à savoir :

- la consultation de comptes (détails et soldes),
 - le téléchargement de relevés de comptes au format souhaité par l'Abonné,
 - la consultation de relevés d'impayés,
 - la consolidation de comptes,
 - le passage d'ordre de virements France et de trésorerie,
 - la remise informatisée de paiements internationaux (RIP),
 - le traitement de LCR (Lettres de Change Relevées) et AVP (Avis de Prélèvement),
 - la gestion autonome des Profils Utilisateurs exclusivement réservée à l'Administrateur de Profils désigné par l'Abonné.
- Les fonctionnalités accessibles selon le profil d'Utilisateur du Service TransBred.com sont attribuées par l'Administrateur de Profils désigné sous la seule responsabilité de l'Abonné.
- la souscription d'Options proposées ultérieurement.

5. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les présentes Conditions Générales sont formées des documents contractuels suivants, présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante, à savoir :

- les Conditions Particulières,
- les présentes Conditions Générales,
- le Guide Utilisateur.

En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans l'un quelconque des documents, ci-dessus, le document de rang supérieur prévaut.

6. DURÉE

6.1 Le Contrat entre en vigueur, sous réserve de l'obtention d'un Certificat électronique délivré par l'Autorité de Certification à l'Abonné, à compter de sa signature par les parties pour une durée indéterminée, sauf dénonciation par l'une des parties notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie en respectant un préavis d'un mois.

6.2 Toutefois, l'accès au Service TransBred.com pourra être supprimé sans délai, conformément aux dispositions des présentes, prévues aux articles 17 (force majeure) et 18 (restriction d'utilisation), en cas de non validité des Certificats utilisés (Certificats révoqués ou expirés) et/ou de comportement gravement répréhensible constaté de la part de l'Abonné, et/ou de l'un de ses Mandataire de Certification, et/ou l'Administrateur de Profils et/ou Utilisateur).

7. MISES EN GARDE

7.1 De convention expresse, les parties rappellent que l'Abonné titulaire du compte fera son affaire personnelle de tout litige de quelque nature qu'il soit, qui trouverait, en tout ou partie son origine, dans la cohérence des différents mandats déposés dans les livres de la Banque.

Il appartient à l'Abonné du Service TransBred.com de s'assurer notamment :

- de l'adéquation du Service TransBred.com, et des caractéristiques de(s) l'Option(s) choisie(s) avec ses propres besoins,
- de mettre à la disposition de la Banque toutes les informations nécessaires à la fourniture du service susvisé,
- de l'exactitude des informations communiquées à la Banque, dans le cadre du Service TransBred.com, relatives notamment aux Utilisateurs, aux comptes ouverts à la Banque et aux caractéristiques des opérations et de leurs bénéficiaires,
- de s'assurer qu'il est bien sur le Site TransBred.com de la Banque,
- de la mise à jour des informations mises à disposition via le serveur et ce, notamment avant toute demande d'informations ou tout passage d'ordre, que l'Administrateur de Profils et les Utilisateurs qu'il a désignés ou fait désigner, disposent de la compétence et des moyens nécessaires pour utiliser le Service TransBred.com ainsi que pour utiliser les informations fournies,
- d'avoir pris connaissance, préalablement à toute transmission, des délais spécifiques de traitement des ordres, portés à sa connaissance.

7.2 L'Abonné s'engage à faire le nécessaire afin de s'assurer du respect des présentes par toute personne ou entité travaillant pour son compte par tous les Utilisateurs qu'il a désignés ou fait désigner.

La réalisation de transaction et/ou l'échange de fichiers requièrent une parfaite connaissance de la réglementation et du fonctionnement d'Internet.

Il est de la responsabilité de l'Abonné de s'assurer de la compétence des Utilisateurs qu'il a désignés ou fait désigner. A ce titre, il est conseillé à l'Abonné de lire attentivement les informations mises à sa disposition en ligne dans le Guide Utilisateur, avant de passer un ordre. L'Abonné et/ou son Administrateur de Profils s'engage(nt) en outre à communiquer lesdites informations indispensables à la bonne fin de traitement des ordres aux Utilisateurs habilités à utiliser le Service TransBred.com dans le respect de la Politique de Certification.

En cas de difficulté, l'Abonné veillera à ce que lui-même, son Administrateur de Profils et/ou ses Utilisateurs, se rapprochent de l'agence BRED Banque Populaire en charge de la gestion du compte Client ou à contacter SVP Flux au 01 48 98 64 84. Dès lors, l'Abonné reconnaît qu'il dispose d'une information suffisante, eu égard aux ordres transmis et aux informations échangées, ainsi qu'à leurs particularités, et qu'il a fait le nécessaire auprès de son Administrateur de Profils et Utilisateurs, sous sa seule responsabilité.

Il s'engage, à cet effet, à connaître et faire connaître des Administrateurs de Profils qu'il aura lui-même désignés et des Utilisateurs qu'il aura fait désigner, les terminologies utilisées en ces secteurs et les spécificités liées aux Services TransBred.com, ainsi que celles mises à disposition par la Banque dans le Guide Utilisateur.

7.3 L'Abonné est tenu de vérifier que l'équipement informatique et les logiciels utilisés par ses soins ne contiennent aucun virus et sont en bon état de fonctionnement.

La consultation et l'utilisation du Site TransBred.com nécessitent le respect des prérequis techniques décrits dans le Guide Utilisateur disponible en ligne.

Avant toute utilisation du Service TransBred.com, il appartient à l'Abonné de se rapprocher de son fournisseur d'accès afin de s'assurer que le navigateur utilisé permet bien l'accès, dans une configuration sécurisée au Site TransBred.com et de veiller au bon fonctionnement du dispositif de sécurité permettant l'authentification par un Module cryptographique.

7.4 L'Abonné reconnaît, par ailleurs, avoir été informé et s'être engagé à informer l'Administrateur de Profils et Utilisateurs, qu'il a désignés ou fait désigner, des risques inhérents à l'utilisation du réseau internet et particulièrement, en matière de :

- sécurité dans la transmission des ordres et /ou la réception et l'envoi de fichiers,
- continuité d'accès au Service TransBred.com,
- rapidité de transmission des opérations et exécution des transactions,
- mise à jour différée des informations relatives aux comptes bancaires, aux éventuels impayés, rejets de virement ainsi que des accusés de réception, relevés en ligne ou de l'ensemble des informations communiquées par la Banque, dans le cadre du Service TransBred.com.

L'Abonné au Service TransBred.com s'engage à faire le nécessaire afin de s'assurer du respect des présentes par toute personne ou entité travaillant pour son compte, notamment par l'Administrateur de Profils et Utilisateurs qu'il a désignés ou fait désigner et fait enregistrer auprès de l'Autorité de Certification habilitée à délivrer les Certificats électroniques.

7.5 Avant tout téléchargement, l'Abonné s'engage :

- à disposer de logiciels régulièrement acquis conformément aux lois et normes en vigueur relatives au téléchargement,
- à être expressément habilité à télécharger toutes informations et ou fichiers dans son système informatique,
- à ne procéder exclusivement qu'à des opérations pour ses propres besoins en tant que Client de la Banque et s'interdit toute utilisation de nature personnelle ou pour compte de tiers,
- à veiller, avant tout téléchargement à disposer de copie de sauvegarde de l'ensemble de ses fichiers.

8. ABONNEMENT ET ACCES AU SERVICE

8.1 ABONNEMENT

L'abonnement au Service TransBred.com est réputé accepté par l'Abonné dès lors qu'il aura rempli et signé le Formulaire d'abonnement. En signant, celui-ci reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales, ainsi que des Conditions Particulières y figurant et les avoir acceptées sans réserve.

L'Abonné s'engage à respecter les présentes et à les faire respecter par son Administrateur de Profils et Utilisateurs, à les faire actualiser sous sa responsabilité par l'Administrateur de Profils qu'il a désigné(s) au moyen du Formulaire d'abonnement prévu aux Conditions Particulières mises à disposition en ligne, notamment en cochant la case appropriée en cas de création, modification, résiliation dudit contrat, sans que la Banque n'ait à intervenir. Elle ne saurait par conséquent être responsable sur ce point, sous réserve du respect des conditions de restriction d'utilisation, gérées à l'article 18 des présentes.

L'Abonné au Service TransBred.com reconnaît avoir fait siennes les obligations d'informer son Administrateur de Profils et Utilisateurs, en conséquence.

8.2 MODALITÉS D'ACCÈS AU SERVICE TRANSBRED.COM

Le Site TransBred.com de la Banque est dédié aux Clients de la Banque ayant souscrit à un service de certification auprès d'une Autorité de Certification et rempli le Formulaire d'abonnement et disposant d'un dispositif de sécurité du type Module cryptographique et permettant l'authentification par une clé privée et d'un Code d'Activation et pour l'Administrateur de Profils et/ou Utilisateurs disposant d'un Certificat valide (Certificat X509). Le Service est accessible aux abonnés ayant préalablement signés les Conditions Particulières et approuvés les Conditions Générales du Service TransBred.com de la Banque.

Cependant, les prospects intéressés par TransBred.com peuvent demander à recevoir des informations concernant les Options proposées par le Service.

L'accès au Service TransBred.com ne sera effectif, qu'à compter de la réception et de l'installation du Module cryptographique chez l'Abonné et de la délivrance du Code d'activation, pour les Utilisateurs disposant d'un Certificat valide.

L'Abonné reconnaît et accepte expressément qu'il ne pourra plus accéder au Service TransBred.com en cas de suppression, révocation, non reconnaissance du Certificat, pour quel que motif que ce soit.

De même, il reconnaît qu'en cas de perte, de vol, ou accès non autorisé, ou de tout autre incident, de quelle que nature que ce soit, relatifs au Module cryptographique ou au Code d'activation, il ne pourra plus accéder au Service TransBred.com, dès lors qu'il aura demandé la révocation du Certificat correspondant auprès de l'Autorité de Certification concernée.

9. DISPONIBILITÉ DU SERVICE

9.1 ACCÈS AU SERVICE

L'accès de l'Utilisateur au Site TransBred.com ne sera effectif qu'à partir du moment où le Certificat aura été référencé sur le Site TransBred.com.

L'identification et l'authentification de la Banque s'opéreront au moyen du Certificat Serveur SSL de la Banque, délivré par l'Autorité de Certification VERISIGN.

9.2 DISPONIBILITÉ DU SERVICE

La Banque s'efforcera d'offrir à l'Abonné la meilleure disponibilité du Service TransBred.com.

Cette garantie ne saurait s'entendre d'une garantie absolue en termes de disponibilité ou de performance, compte tenu de la structure du réseau Internet et des spécificités liées au Service TransBred.com.

Le Site TransBred.com est accessible au Client 24/24 heures et 7/7 jours, sauf cas de force majeure, difficultés techniques, informatiques ou difficultés liées aux télécommunications.

Par dérogation à l'alinéa précédent, la Banque pourra interrompre le Service pour des raisons de maintenance, selon des périodicités hebdomadaires et pour une durée n'excédant pas habituellement 4 heures, sur une heure horaire située entre 18 heures et 7 heures (heure française de Métropole).

Pendant cette période, l'Abonné reconnaît qu'il peut s'adresser à son interlocuteur bancaire habituel ou à BRED Direct Entreprises au 08.92.89.09.00 (0,34 euros / min depuis la métropole, 0,31 euros / min depuis les DOM)

10. TRANSMISSION DES ORDRES

10.1 L'Abonné a la possibilité de réaliser des ordres par l'intermédiaire du Service TransBred.com.

10.2 Avant tout passage d'ordre quel qu'il soit, l'Abonné reconnaît avoir vérifié l'authenticité des Certificats de la Banque et qu'il se trouve bien sur le Site TransBred.com.

10.3 La Banque s'efforce de traiter les ordres selon les modalités indiquées sur le Site TransBred.com, sous réserve des contrôles bancaires habituels. A défaut d'existence d'une provision préalable à toute réalisation d'opération, l'Abonné engage sa responsabilité.

La transmission des ordres ne préjuge pas de leur exécution dont la vérification incombe à l'Abonné par tous moyens.

L'Abonné reconnaît que tout ordre donné ne sera pas nécessairement exécuté, ou exécuté selon les modalités indiquées lors du passage de l'ordre en ligne, notamment en cas de défaut de couverture, ou de difficulté de transmission liée au réseau.

À cet effet, la Banque attire plus particulièrement l'attention de l'Abonné sur le fait que toute demande d'annulation d'un ordre pourra ne pas être exécutée, et qu'elle concerne exclusivement les ordres en cours, et non encore exécutés.

L'Abonné reconnaît expressément que l'ensemble des informations communiquées sur le Site TransBred.com est formulé à titre indicatif. Tel est notamment le cas pour : les dates de prise en compte des opérations, l'historique des mouvements, la synthèse des soldes et le détail des écritures comptables.

En tout état de cause, l'Abonné reconnaît que les informations communiquées, dépendent des mises à jour et/ou des vérifications et des traitements effectués tant par la Banque et ses Partenaires, que par les différents intervenants. Enfin, l'Abonné est informé que toutes ses informations doivent obligatoirement être actualisées grâce à la fonction « actualiser » avant toute décision ou passage d'ordre, et s'engage à en informer l'Administrateur de Profils désigné par ses soins et les Utilisateurs qu'il aura fait désigner. La responsabilité de la Banque ne saurait être recherchée sur ce point.

11. MISE EN GARDE GÉNÉRALE

La Banque ne saurait être tenue responsable en cas de mauvaise utilisation du Service TransBred.com par l'Abonné, son Administrateur de Profils et Utilisateurs. Les fonctionnalités, encadrées dans des limites de montant et de signature, sont accessibles selon le profil d'Utilisateur du Service TransBred.com, attribué par l'Administrateur de Profils désigné sous la seule responsabilité de l'Abonné.

La gestion autonome des profils Utilisateurs est du ressort exclusif du ou des Administrateurs de Profils désignés par l'Abonné.

À ce titre, seule la responsabilité de ce dernier est susceptible d'être invoquée en cas de non-respect ou utilisation abusive de ses prérogatives par l'un ou l'autre de ses Administrateurs de Profils et Utilisateurs.

12. PREUVE, CONSERVATION ET ARCHIVAGE

12.1 PREUVE

L'authentification de l'Abonné, de son Administrateur de Profils et/ou de ses Utilisateurs, au moyen du Certificat, vaut imputabilité des ordres effectués à l'Abonné.

La confirmation des ordres par l'Abonné, l'Administrateur de Profils et/ou Utilisateur, au moyen de la saisie de son Code d'activation sur le Module cryptographique, constitue un écrit sous forme électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'un écrit sur support papier.

Les enregistrements sur support informatique de la Banque et de ses Partenaires constituent la preuve des opérations effectuées par l'Abonné.

A défaut de contestation formulée par ce dernier sous 30 jours calendaires, les relevés de comptes adressés par la Banque (cachet de la poste faisant foi), feront foi. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

12.2 CONSERVATION ET ARCHIVAGE

L'Abonné convient et accepte de considérer que les enregistrements de documents conservés dans le système d'information de la Banque et de ses Partenaires, dans des conditions raisonnables de sécurité, constituent entre les parties la preuve des transactions réalisées, des données reçues et des ordres d'exécution correspondants, dans le cadre du Service TransBred.com

L'archivage et l'enregistrement des données sont effectués sur un support de manière à correspondre à une copie fidèle et durable.

Un outil d'édition de copies de preuves des transactions réalisées au moyen du Service TransBred.com est mis à disposition de l'Abonné. Le contenu de ce dernier doit être sauvegardé sous la responsabilité de l'Abonné.

En conséquence, les enregistrements et les documents électroniques constituent entre les parties des écrits d'origine et valent preuve en tant que tels au sens de l'article 1366 du Code civil.

12.3 ACCUSÉS DE RÉCEPTION APPLICATIFS

En outre, la Banque adressera en complément pour les Options souscrites par l'Abonné et figurant en annexes des conditions particulières sur son adresse e-mail :

- un Accusé de réception Applicatif dit « ARA 1 ». Cet « ARA 1 » est destiné à confirmer la bonne réception d'un fichier par la Banque, mais en aucun cas ne confirme sa prise en compte dans les traitements de la Banque.
- un Accusé de Réception Applicatif de traitement de fichier dit « ARA 2 ».
- une alerte sur remise (« REM ») à partir d'un seuil défini en annexe.
- une alerte sur opération (« OPE ») à partir d'un seuil défini en annexe.

13. CONDITIONS FINANCIÈRES

Le coût d'accès au Service ainsi que les modalités de paiement du prix figurent sur le Formulaire d'abonnement TransBred.com.

Ce coût n'intègre pas les frais d'accès à internet, ni le prix des communications téléphoniques selon les tarifs en vigueur pratiqués par les opérateurs téléphoniques, directement réglés par l'Abonné.

Les opérations seront facturées conformément au tarif en vigueur de la Banque repris dans les conditions générales de Banque dont l'Abonné reconnaît avoir connaissance.

14. RESPONSABILITÉ

La Banque est expressément soumise, dans le cadre du Contrat, à une obligation de moyens.

À cet égard, l'Abonné reconnaît et accepte la spécificité du Service TransBred.com, tenant notamment au traitement d'une quantité importante d'informations, au caractère techniquement novateur, au régime de la preuve de la signature électronique et du recours à un procédé de Certification. En conséquence, il accepte toute modification ultérieure motivée par une évolution de ces secteurs, au plan technologique, légal et réglementaire, tant du Service TransBred.com que de ses modalités d'utilisation.

La responsabilité de la Banque ne pourra être engagée en cas :

- de survenance d'un cas de force majeure ou d'un événement que la Banque ne peut maîtriser ou résultant du fait de l'Abonné.
- d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations résultant notamment de l'absence ou de l'insuffisance de provision en compte nécessaire à la réalisation des ordres d'opérations transmis par l'Abonné à la Banque par l'échange de données informatisées.
- Si, malgré l'absence ou l'insuffisance de provision, la Banque exécute les ordres donnés par l'Abonné, l'exécution de ces derniers ne revêt qu'un caractère exceptionnel et ne constitue en aucun cas une autorisation de découvert.

Dans ce cas, l'Abonné s'engage à couvrir le débit dans un délai de 24 heures ouvrées. L'Abonné s'assure que les Utilisateurs du Service TransBred.com s'engagent à quitter systématiquement le Site en cliquant en haut à droite de l'écran sur la fonction « quitter » symbolisée par une croix afin d'interrompre la session sécurisée et de garantir la confidentialité des informations.

L'Abonné s'engage en outre, en cas de perte, vol, ou tout autre incident de quelque nature que ce soit concernant le dispositif de sécurité (Module cryptographique, clé privée, Code d'Activation) de l'Administrateurs de Profils et Utilisateurs, à en informer la Banque qui sollicitera une intervention auprès de l'Autorité de Certification, le cas échéant.

L'Abonné s'engage à en informer, par fax et sans délai la Banque, auprès du Service Client Flux, PEO 9812 au numéro 01 48 98 64 23 ou par mail à svp.flux@bred.fr en précisant le nom, prénom et adresse e-mail de l'Utilisateur concerné par l'incident.

En tout état de cause, l'Abonné demeurant le seul interlocuteur de l'Autorité de Certification et de la Banque, il répond seul de la perte, du vol, du piratage du Module cryptographique, délivré confidentiellement aux Administrateurs de Profils et Utilisateurs qu'il aura désignés ou fait désigner.

La responsabilité de la Banque ne pourra être engagée en cas d'usage impropre du Service par l'Abonné.

L'Abonné s'engage à faire le nécessaire afin de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des Certificats par ses Administrateurs de Profils et Utilisateurs, dont il est responsable, et à demander à l'Autorité de Certification concernée, la révocation des Certificats correspondants, selon les cas de révocation prévus dans la Politique de Certification:

- Perte ou vol du Module cryptographique, compromission de la clé privée,
- Les informations sur l'Utilisateur figurant sur son Certificat électronique (hormis l'adresse mail) ne sont plus en cohérence avec l'utilisation prévue du Certificat électronique et ce, avant l'expiration normale du certificat électronique:
- Tout évènement affectant les pouvoirs de l'Utilisateur
- Non-respect des modalités d'utilisation des Certificats,
- Révocation du Certificat par l'Autorité de Certification,
- Cessation d'activité de l'Abonné, le décès ou l'incapacité de l'Utilisateur ou la cessation d'activité de l'Autorité de Certification,
- Demande de résiliation d'abonnement.

La demande de révocation du Certificat Utilisateur auprès de l'Autorité de Certification devra être confirmée par l'Abonné à la BRED Banque Populaire, Service Clients Flux, PEO 9813, 4, route de la Pyramide, 75132 PARIS Cedex 12, sous pli recommandé avec accusé de réception, dans un délai de 24 heures ouvrées.

Ladite confirmation devra obligatoirement être accompagnée de l'avenant correspondant à l'actualisation des conditions particulières, mentionnant la demande de suppression de l'Utilisateur ou de l'Administrateur de Profils, le cas échéant, correspondant au Certificat concerné.

15. MISE EN GARDE EU ÉGARD AU TÉLÉCHARGEMENT - IMPRESSION D'ÉCRAN

L'Abonné garantit qu'il est titulaire des droits et autorisations nécessaires pour réaliser ce téléchargement et/ou impression et qu'il dispose de l'ensemble des droits pour utiliser les logiciels et/ou progiciels, nécessaires au téléchargement et ou impression d'écrans, au traitement et à la gestion de ces informations, par les Administrateurs de Profils et Utilisateurs qu'il aura désignés ou fait désigner.

L'Abonné garantit que seuls les informations et fichiers relatifs au compte auquel il a accès seront téléchargés, dans le cadre d'une utilisation conforme aux présentes. L'Abonné s'interdit en conséquence toute utilisation de nature personnelle ou pour compte de tiers, autres que ceux communiqués dans le Formulaire d'abonnement au Service TransBred.com. Il engage sa responsabilité quant à l'actualisation de ce Formulaire sous forme d'avenant (en cochant les cases appropriées " modification " ou " suppression "). A défaut, les modifications ne seront pas opposables à la Banque.

Préalablement à tout téléchargement, l'Abonné s'engage à faire le nécessaire afin de disposer d'une copie de sauvegarde de l'ensemble de ses fichiers.

L'Abonné est seul responsable de la perte de données, d'un éventuel virus ou bogue, ainsi que de toute difficulté de quelque nature que ce soit résultant ou pouvant résulter du téléchargement.

Toute utilisation par ses soins, par l'Administrateur de Profils et/ou par les Utilisateurs qu'il aura désignés ou fait désigner, est faite sous l'entière responsabilité de l'Abonné. L'Abonné accepte expressément que tout Utilisateur par lui désigné puisse télécharger des informations et ou fichiers dans le cadre du Service TransBred.com. Seules les informations conservées dans les systèmes informatiques de la Banque et de ses Partenaires feront foi.

L'Abonné s'engage expressément à s'assurer de la compatibilité des logiciels qu'il utilise en matière de gestion de trésorerie, notamment au niveau de la détection d'éventuel doublon, multiplicité éventuelle de téléchargements, avant injection des données lors du rapprochement de trésorerie opéré par ses soins.

Il reconnaît avoir pris connaissance des dates comptables appliquées lors de l'injection des relevés de compte dans les logiciels de trésorerie soit à J-1 de la date de connexion. De la même façon, l'Abonné est informé que l'historique du compte lui est communiqué sur la base des dates comptables de la Banque.

16. MISE EN GARDE EU EGARD À LA TRANSMISSION DES ORDRES

L'Abonné, l'Administrateur de Profils et Utilisateurs qu'il aura désignés ou fait désigner, peuvent saisir et télétransmettre des ordres relatifs à l'exécution des opérations sur le Site TransBred.com.

L'Abonné garantit qu'il est titulaire des droits et autorisations nécessaires pour réaliser ces opérations.

L'utilisation du Certificat de l'Abonné est indispensable à la validation et à la signature de l'ordre transmis à la Banque.

La signature électronique ainsi apposée sur le Formulaire sécurisé vaut ordre d'exécution et engage le signataire, et notamment la responsabilité de l'Abonné envers la Banque.

Cet ordre ne peut être répudié.

L'Abonné reconnaît ainsi avoir signé électroniquement le bordereau de synthèse, après vérification et acceptation des données présentées correspondant à l'opération à traiter.

Il est précisé que la responsabilité de la Banque ne pourra être engagée pour retard ou défaut dans la réception, l'émission ou la transmission des informations du Service TransBred.com et des messages électroniques, ainsi que pour tout incident et/ou dommage intervenus suite à un téléchargement.

L'Abonné est entièrement responsable des informations et/ou données communiquées à la Banque dont la responsabilité ne saurait être engagée en cas d'inexactitude de ces dernières, d'erreurs, d'omissions ou d'anomalies éventuelles.

À ce titre, il appartient à l'Abonné de vérifier la concordance entre les noms des bénéficiaires d'opérations et ceux figurant sur leurs relevés d'identité bancaire ou postale.

Par ailleurs, la Banque ne saurait être responsable en cas d'exécution tardive des ordres, dans l'hypothèse où l'Abonné n'aurait pas lui-même respecté les délais fixés par la Banque pour la transmission des ordres d'exécution des opérations, indiqués préalablement à chaque saisie et qu'il reconnaît ainsi avoir acceptés.

La Banque ne saurait garantir que les informations diffusées sur le Service sont exemptes d'erreurs, ni garantir leur complétude, leur actualité, ou leur exactitude.

La Banque décline toute responsabilité en cas de décision prise par l'Abonné sur la base des données ou informations, de quelque nature que ce soit, communiquées ou accessibles par le Service TransBred.com, notamment issues des relevés de compte. La vérification de ces informations incombe exclusivement à l'Abonné.

L'Abonné reconnaît que la Banque a satisfait à la totalité de ses obligations d'information relatives aux caractéristiques du Service TransBred.com et aux moyens informatiques et de télécommunications requis afin d'accéder au Service TransBred.com.

En aucun cas, la Banque ne pourra être tenue responsable des préjudices directs ou indirects, tels que préjudice commercial, trouble quelconque, perte financière, informations erronées, communiquées ou utilisées par l'intermédiaire du Service, perte de bénéfice ou manque à gagner, perte de chiffre d'affaires, défaillance du système de sécurité de cryptage, non-obtention du Certificat, révocation du Certificat, perte de preuve électronique, conséquence liée à la révocation du Certificat, non-obtention de signature électronique, absence de Formulaires sécurisés ou non accessibilité au Site TransBred.com, difficulté liée à la preuve et/ou à la signature électronique, erreur sur l'identité ou sur l'authentification de la Banque, erreur de Certificat Utilisateur, virus, erreur de Certificat Serveur, perte de données, de fichiers ou de programmes informatiques quelconques qui pourraient résulter de difficultés rencontrées dans l'exécution ou à l'occasion de l'utilisation du Service TransBred.com ou de tout téléchargement. Toute action dirigée contre l'Abonné par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation par la Banque.

17. FORCE MAJEURE

Sont considérés comme seuls cas de force majeure, ceux visés à l'article 1218 du code civil.

Dans un premier temps, le(s) cas de force majeure suspendra (ont) l'exécution du Contrat.

Si le(s) cas de force majeure a (ont) une durée d'existence supérieure à deux mois, le Contrat sera résilié automatiquement de plein droit sans que l'Abonné et/ou l'Utilisateur ne puisse prétendre à aucune indemnité ou dédommagement quels qu'ils soient.

18. RESTRICTION D'UTILISATION

Incident survenant dans l'utilisation du Module cryptographique: l'Utilisateur est pleinement responsable de l'utilisation de sa clé privée et de son Code d'activation.

L'Abonné reconnaît et accepte les opérations ainsi initiées et leurs caractéristiques, dont la preuve est constituée par l'enregistrement électronique. L'Abonné s'engage à assurer la garde et la confidentialité de ces moyens d'identification et d'authentification, en évitant toute imprudence pouvant favoriser l'usage frauduleux du Service TransBred.com dont il devrait alors assumer seul les conséquences.

Dans cette dernière hypothèse, la Banque se réserve le droit de procéder à la suppression des accès au Service TransBred.com pour les Utilisateurs concernés.

Il est de la responsabilité de l'Administrateur de Profils et/ou du Mandataire de Certification de procéder à la demande de révocation du Certificat des Utilisateurs en cas de:

- modification des habilitations et/ou des fonctions de ces derniers,
- non-respect des modalités d'utilisation prévues dans la Politique de Certification,

- compromission du Code d'activation du Certificat Utilisateur,
- perte, vol, destruction du support du Certificat,
- demande de révocation émanant directement de l'Utilisateur sans identification. En cas de départ d'un Utilisateur, de modification des habilitations et/ou fonctions de ce dernier et ou de toute suppression d'accès au Service TransBred.com, l'Abonné s'engage à demander la révocation des Certificats correspondants auprès de l'Autorité de Certification,
- en informer, par fax et sans délai la Banque, auprès du Service Client Flux, PEO 9812, au numéro 01 48 98 64 23 (selon le tarif en vigueur de l'opérateur local de télécommunications retenu par l'Abonné) ou par mail à svp.flux@bred.fr, en précisant le nom, prénom et adresse e-mail de l'Utilisateur ou du l'Administrateur de Profils concernés, le cas échéant.

Cette révocation du Certificat Utilisateur devra être confirmée par l'Abonné, par courrier recommandé avec accusé de réception, adressé à la Banque, auprès du SVP Flux, dans un délai de 24 heures ouvrées. Ladite confirmation devra obligatoirement être accompagnée de l'avenant correspondant à l'actualisation des conditions particulières, mentionnant la demande de suppression de l'Utilisateur, de l'Administrateur de Profils ou du Mandataire de Certification, le cas échéant, titulaire du Certificat concerné. La Banque supprimera alors l'accès au Service TransBred.com pour l'Utilisateur, l'Administrateur de Profils ou le Mandataire de Certification concerné, le cas échéant.

L'Abonné demeure responsable de l'utilisation du Code d'activation, du Module cryptographique et des conséquences induites jusqu'à réception par la Banque de la lettre recommandée avec accusé de réception.

Il reconnaît expressément que la révocation des Certificats par l'Autorité de Certification entraîne immédiatement l'inaccessibilité au Site TransBred.com, ce qui ne saurait en aucun cas, engager la responsabilité de la Banque.

19. COMMUNICATION DES INFORMATIONS

19.1 DONNÉES NOMINATIVES

- les informations demandées lors de la conclusion des présentes ainsi que les informations recueillies dans le cadre du fonctionnement du Service sont obligatoires pour l'utilisation du Service;
- les informations sont destinées à la Banque, responsable du traitement et à ses partenaires ainsi qu'aux autorités compétentes, afin de gérer les accès et l'utilisation du Service TransBred.com;
- le Client autorise expressément la Banque à traiter en mémoire informatisée les données le concernant;
- il peut pour des motifs légitimes s'opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement.

L'Abonné est informé que les informations de caractère personnel sur l'Administrateur de Profils ses ou Utilisateurs sont nécessaires pour bénéficier des Certificats. L'Abonné peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition en écrivant à l'adresse suivante:

Direction de la Conformité de la BRED Banque Populaire, 18, quai de la Rapée 75604 PARIS CEDEX 12

L'Abonné fait son affaire personnelle de l'information des Administrateurs de Profils et des Utilisateurs sur l'utilisation des données de caractère personnel les concernant et de l'existence d'un droit d'accès et de rectification par ces derniers.

19.2 TRAÇABILITÉ

L'Abonné est informé que lors de l'accès au Service TransBred.com, les informations relatives à la fréquence d'accès, à la personnalisation des pages, aux consultations et aux opérations réalisées, sont susceptibles d'être recueillies par la Banque et/ou ses Partenaires grâce à des procédés informatiques (cookies, traceurs...) pour une durée dépendant de leur finalité.

L'Abonné reconnaît avoir été informé de cette pratique et autorise la Banque et/ou ses Partenaires à y recourir.

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes, non réparé dans un délai de trente jours, à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra faire valoir de plein droit la résiliation des présentes.

Toutefois, la Banque se réserve la faculté de résilier unilatéralement et sans délai, les présentes conditions en cas de comportement gravement répréhensible de l'Abonné et/ou de l'Administrateur de Profils et/ou du Mandataire de Certification et/ou de l'Utilisateur, ainsi qu'en cas de non-respect des dispositions légales et réglementaires.

La clôture du ou des compte(s) de l'Abonné, visés au Contrat, ouvert(s) dans les livres de la Banque entraîne de plein droit la résiliation du Contrat.

La résiliation du contrat signé entre l'Abonné et l'Autorité de Certification entraîne de plein droit la résiliation du Contrat.

La résiliation du Contrat est sans effet sur le contrat signé entre l'Abonné et l'Autorité de Certification, ce dernier se poursuivant selon les conditions qui lui sont propres.

20. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Banque est seule propriétaire du Site TransBred.com, de la structure générale ainsi que des textes, images animées ou non, et de tous les éléments composant le Service TransBred.com, tels que ses marques, sigles, logos, couleurs, graphismes ou autres signes y afférents. Les informations et données accessibles par le biais du Service TransBred.com sont et demeurent sa propriété exclusive.

Toute représentation ou reproduction totale ou partielle du Site TransBred.com ou de l'un de ses éléments, sans autorisation expresse et préalable de la Banque et/ou de ses Partenaires, est interdite.

Toute représentation, reproduction du Site TransBred.com, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle des marques sans autorisation expresse de la Banque et/ou de ses Partenaires est interdite et constituerait une contrefaçon au sens de l'article L 716-1 du code de la Propriété Intellectuelle.

L'Abonné s'engage à respecter l'intégralité des droits de la Banque et de ses Partenaires et à utiliser le Service TransBred.com conformément aux présentes et à n'en faire directement ou indirectement aucune exploitation commerciale.

Il s'interdit de susciter toute confusion dans l'esprit du public, à quelque fin que ce soit et par quelque mode que ce soit, de reproduire, tout ou partie des éléments du Site TransBred.com, sur quelque support que ce soit sans y avoir été préalablement et expressément autorisé. Il s'interdit en conséquence toute reproduction et/ou représentation, même à titre gratuit, et toute constitution et/ou reconstitution à partir des informations et données accessibles par le biais du Site TransBred.com.

21. LIENS

Les liens hypertextes mis en place dans le cadre du Service TransBred.com en direction d'autres ressources présentes sur le réseau internet ne sauraient engager la responsabilité de la Banque.

Les Utilisateurs du Site TransBred.com ne peuvent mettre en place un hyperlien en direction du Site TransBred.com de la Banque et/ou celui de ses Partenaires, sans autorisation expresse et préalable de ceux-ci.

22. INTÉGRALITÉ - MODIFICATIONS

Le Contrat ainsi que ses annexes expriment l'intégralité des obligations des parties relativement à son objet.

Toute modification légale ou réglementaire ayant un effet sur l'exécution des présentes s'impose sans qu'il soit nécessaire de formuler un avenant au Contrat.

La Banque peut apporter des modifications aux dispositions des présentes Conditions Générales. Celles-ci sont portées à la connaissance de l'Abonné par remise de nouvelles conditions par courrier simple.

23. NULLITÉ

Si une ou plusieurs des stipulations du Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

24. TITRES

En cas de difficulté d'interprétation sur l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses ou l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

25. SINCÉRITÉ

Les parties déclarent sincères les présents engagements.

À ce titre, elles déclarent ne disposer d'aucun élément à leur connaissance qui s'il avait été communiqué aurait modifié le contenu de l'autre partie.

26. DOMICILIATION

Les parties élisent domicile aux adresses figurant au Formulaire d'abonnement. Toutes les notifications pour être valides devront être effectuées à l'adresse de domiciliation.

27. LOI APPLICABLE

Le Contrat est soumis à la loi française, tant pour les règles de fond que pour les règles de forme.

28. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

EN CAS DE LITIGE ET A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE ENTRE LES PARTIES, COMPÉTENCE EXPRESSE EST DONNÉE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES EN REFERE OU PAR REQUETE.